

Date de convocation :	06/09/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	06/09/2024	Présents : 8
		Pouvoirs : 2
		Absents : 3
		Votants : 11

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 06 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette et Mr DELARUE Jacques.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien
Mme LEROYER Sylvia donne pouvoir M. BREUGNOT Jean-Pierre

ABSENTS : Mr BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-35 : DELIBERATION PORTANT SUR LE TRANSFERT DE VOIRIE A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de M. le Maire

VU

- Le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 et suivants, L 5217-2 et L 5217-5,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »

CONSIDERANT :

- - que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création de la Métropole Rouen Normandie puis transférées dans le patrimoine de la métropole un an après la date de la première réunion du conseil soit le 9 février 2016 ;
- - que ce transfert a été constaté par procès-verbal en date du 26 août 2016 ;
- - qu'il convient de réitérer les termes de ce procès-verbal de transfert dans le cadre d'un acte authentique et de constater conjointement le transfert des voiries de la commune figurant dans le tableau ci-joint,
- Que ce transfert interviendra à titre gratuit aux termes d'un acte de transfert conformément aux dispositions de l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques,
- Que les frais de toute nature seront à la charge de la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- Constate le transfert définitif des voiries figurant dans le tableau ci-joint au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financière,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant.

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**



Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 8
		Pouvoirs : 2
		Absents : 3
		Votants : 11

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 06 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette et Mr DELARUE Jacques.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien
Mme LEROYER Sylvia donne pouvoir M. BREUGNOT Jean-Pierre

ABSENTS : Mr BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-36 : FAJ 2023 (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Comme habituellement, le Conseil Municipal renouvelle son soutien financier aux jeunes par le biais du FAJ à l'unanimité pour l'année 2024. La participation de la commune sera de 0.23 euros par habitants soit au total 209.30 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Delphine Meisse-Hamel, is written over the typed name.

Date de convocation :	06/09/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	06/09/2024	Présents : 8
		Pouvoirs : 2
		Absents : 3
		Votants : 11

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 06 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette et Mr DELARUE Jacques.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien
Mme LEROYER Sylvia donne pouvoir M. BREUGNOT Jean-Pierre

ABSENTS : Mr BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETARE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-37 : FSL (FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT)

Le Conseil Municipal, renouvelle encore cette année son soutien financier aux habitants par le biais du FSL à l'unanimité pour l'année 2024. La participation de la commune sera de 0.76€ par habitants soit 691.60 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**



Date de convocation :	06/09/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	06/09/2024	Présents : 8
		Pouvoirs : 2
		Absents : 3
		Votants : 11

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 06 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette et Mr DELARUE Jacques.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien
Mme LEROYER Sylvia donne pouvoir M. BREUGNOT Jean-Pierre

ABSENTS : Mr BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-38 : DELIBERATION PORTANT DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

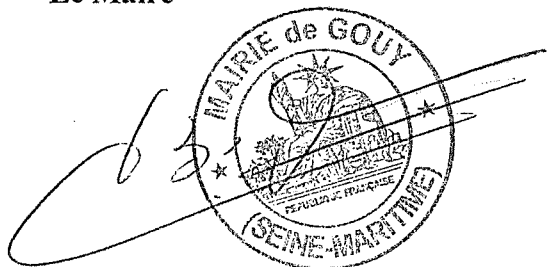
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Décide :

- D'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**



**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Delphine Meisse-Hamel". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name of the secretary.

Date de convocation :	06/09/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	06/09/2024	Présents : 8
		Pouvoirs : 2
		Absents : 3
		Votants : 11

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 06 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette et Mr DELARUE Jacques.

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien
Mme LEROYER Sylvia donne pouvoir M. BREUGNOT Jean-Pierre

ABSENTS : Mr BAILLY Mathieu, Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-39 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

M. le Maire rappelle Conseil Municipal que l'article L. 332-23.1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également aux conseillers qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la cantine, le ménage de la mairie et la salle des fêtes et le service du midi de la cantine. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux conseillers de créer, à compter du 9 septembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'agent technique territorial d'une durée hebdomadaire de service

de 15/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de douze mois sur une période de dix-huit mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions ménage cantine, marie et salle des fêtes ainsi que le service du midi de la cantine.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majorée 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de La Seine-Maritime

Commune de GOUY

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2024

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les remarques qu'ils ont à faire sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024.
Après en avoir délibéré, le procès-verbal du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-32 : LUDISPORT 2024-2025

Le dossier sera envoyé le 1^{er} juillet 2024.

Etant donné que les activités du Ludisport l'année scolaire 2023/2024 ont été une réussite. Monsieur le Maire propose sa reconduction. Comme l'an passé, ce dispositif se déroulera en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 12 h 30.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de reconduire à l'unanimité l'activité Ludisport pour l'année scolaire 2024/2025.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Mme MEISSE-HAMEL Delphine
Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Delphine Meisse-Hamel". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name of the secretary.

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-33 : DELIBERATION PORTANT SUR LES REPRESENTANTS DE L'ADAS 76

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux départs de M. LEMELLE et de Mme FORTIN, il convient de redéfinir les représentants de la commune au sein de l'association ADAS 76.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

Les représentants de la commune pour l'ADAS 76 sont :

- Monsieur BREUGNOT Jean-Pierre comme le représentant de la collectivité
- Monsieur LE MAROIS Sébastien comme le représentant des élus
- Mme LEGOIS Mélanie comme la représentante du personnel

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

**Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire**



Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-34 : DECLARATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2024

Chaque année la commune de Gouy met en œuvre des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal.

Vu : - le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 7 955 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le linéaire de voirie communale à 7 955 mètres linéaires.

Date de convocation :	21/06/2024	Membres en exercice : 13
Date d'affichage de la convocation :	21/06/2024	Présents : 10
		Pouvoirs : 1
		Absents : 2
		Votants : 11

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. BAILLY Mathieu, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mr DELARUE Jacques et Mme LEROYER Sylvia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. DOURVILLE Dominique donne pouvoir à M. LE MAROIS Sébastien

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie et M. SOKOLOWSKI Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEISSE-HAMEL Delphine

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2024-32 : LUDISPORT 2024-2025

Le dossier sera envoyé le 1^{er} juillet 2024.

Etant donné que les activités du Ludisport l'année scolaire 2023/2024 ont été une réussite. Monsieur le Maire propose sa reconduction. Comme l'an passé, ce dispositif se déroulera en période scolaire les mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 12 h 30.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de reconduire à l'unanimité l'activité Ludisport pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire



Delphine MEISSE-HAMEL
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Delphine Meisse-Hamel', is written over the printed name of the secretary.